

Les Infos

Vendredi 26 Mai 2017



LE BONNETEAU

Alors que tout le monde tente de retrouver ses petits dans le PMAS 2017, nous avons eu une seconde réunion de négociation sur l'intéressement / participation (P+i) et le plan d'épargne entreprise 2018-2020. Cette fois ci, la direction est venue nous présenter le fruit de ses réflexions. Contrairement à sa promesse de la réunion précédente (« nous n'avons pas l'intention de baisser le niveau de P+i ») et après moult circonlocutions, la direction nous a présenté une formule dont elle est coutumière et qui s'apparente plus au jeu de bonneteau qu'à une base de discussion raisonnable. Pour le directeur des relations sociales, la partie financière (celle basée sur les résultats de l'entreprise) doit diminuer d'environ 10 millions alors qu'elle a représenté en moyenne 75% à 80% de l'enveloppe globale d'environ 100 millions au cours des 3 dernières années. A contrario, il souhaiterait que les parties dites « techniques » de la formule (basées sur la RSE et les dividendes) pèsent davantage. Ce n'est pas ce que la CGT avait demandé, qui était une révision à la hausse des deux coefficients multiplicateurs, financier et technique, afin d'une part de pallier la baisse des revenus attendue dans le réseau et à la hausse du risque lié au coût des litiges en cours et d'autre part de mieux distribuer la création de valeur par l'entreprise en faveur des salariés. Le compte n'y est pas... pour l'instant. Si la direction souhaite augmenter l'effet cosmétique de certains symboles (RSE, achats responsable), cela ne peut pas se faire au prix d'une

diminution de la partie financière de la formule de calcul. Ce n'est pas aux salariés de faire les frais des « aléas » qui ne manqueront pas de survenir, tant dans le réseau que vis-à-vis de l'impact des amendes que les salariés ont déjà chèrement payées, financièrement et en termes d'emplois. La prochaine réunion, prévue le 12 juin, ne sera pas de trop.

EN MARCHÉ... FORCÉE

C'est en effet à marche forcée que le MEDEF espère voir publiées les ordonnances réduisant à néant les quelques contre-pouvoirs dont disposent encore les salariés au sein des entreprises : les syndicats et les prud'hommes. Il est vrai que le nouveau gouvernement s'est empressé de confirmer qu'il était avant tout au service du grand patronat et non des citoyens lambda... Comment pourrait-on accepter que les préjudices subis par un salarié ne soient pas complètement compensés par les prud'hommes ? Notre expérience à la SG démontre largement que plafonner les indemnités compensatrices reviendrait à donner un permis de licencier impunément aux entreprises car c'est bien la crainte de devoir passer à la caisse qui pousse le plus souvent la direction à négocier. Lever cette épée de Damoclès vous serait très préjudiciable. De même, l'explosion de la hiérarchie des normes créerait non seulement les conditions d'un véritable dumping social mais aussi, pour les entreprises, celles d'une concurrence déloyale (avec des règles différentes de l'une à l'autre). D'où la réticence du représentant du MEDEF qui déclare, pour le coup, « C'est une réforme essentielle, un vrai travail de fond qui prendra plusieurs mois, plusieurs années ». En fait, l'urgence est toute relative selon les intérêts du MEDEF. Enfin, en voulant contourner les syndicats, nos nouveaux énarques au pouvoir oublient que le contrat de travail ne suffit pas. Il faut définir des règles auxquelles tout le monde peut se référer, en termes d'emploi, d'évolution de carrière, de mobilité, etc. Et à la Société Générale, on est plutôt bien placés pour le savoir. Ne serait ce qu'avec les accords emploi de 2013 et 2016 qui auront été protecteurs pour les salariés, malgré les réorganisations à répétition.



CGT Société Générale

17, Cours Valmy - Paris La Défense - Tél: 01.42.14.30.68

cgt.sg@wanadoo.fr

Internet: www.cgtsocgen.fr

Intranet : Portail SG, le groupe, Espace syndical, CGT

